

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le **14 décembre 2021** à 14 h, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;

La séance est ouverte à 14 h 10 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis.

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

2021-12-362

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Dépôt, présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations ;

Madame Johanne Delage, mairesse, dépose et fait la lecture sommaire des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'immobilisations.

CONSIDERANT les dispositions contenues aux articles **954** et **956** du *Code municipal*;

CONSIDERANT QUE le *Conseil* a déterminé les montants affectés à chacune des activités financières ;

CONSIDERANT les explications fournis durant les séances de travail;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais appuyée par Madame Hélène Côté Lambert, il est **résolu** d'adopter les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de La Patrie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre **2022**. Les prévisions budgétaires comprennent des charges de fonctionnement, des transferts, des activités financières, 1 712 337.13 \$

2021-12-363 *Résolution adoptée à la majorité.*

Le conseiller # 5, Monsieur Paul Olsen est contre la présente résolution.

4. Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant les taux des taxes et tarifications 2022 ;

Monsieur Richard Blais, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les taux des taxes et tarification 2022.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021-12-364 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

5. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2022 et le programme triennal d'immobilisations ;

Aucune question provenant du public

6. Fermeture de la séance extraordinaire;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 14 h 12.

2021-12-365 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Plan triennal des immobilisations 2022

	2022	2023	2024
Abri-bois	65 000,00 \$		
Salle municipale	75 000,00 \$		
Instauration collecte matière putricible	Réaliser en 2021		
Signalisation nom de rue no. Civ. 911	10 000,00 \$	5 000,00 \$	
Compteurs d'eau	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Antenne communication	15 000,00 \$		
Jeux d'eau	50 000,00 \$		
Réfection route 257	150 000,00 \$		
Patinoire	100 000,00 \$		
Projet domiciliaire - Garneau		30 000,00 \$	
Projet garage		100 000,00 \$	
Ordinateur - changer voirie	2 000,00 \$		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	497 000,00 \$	165 000,00 \$	30 000,00 \$